



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

SEANCE DU 20 JUIN 2011

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA
POLICE MUNICIPALE. MODIFICATION DE
L'ANNEXE A LA DELIBERATION D-20100061
DU 8 MARS 2010

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA POLICE
MUNICIPALE. MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA
DELIBERATION D-20100061 DU 8 MARS 2010**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 8 mars 2010, le Conseil municipal a défini le Régime Indemnitare des personnels de la Ville de Niort et notamment ceux relevant de la Police Municipale.

Ainsi, l'indemnité spéciale mensuelle prévue par le décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 avait été adoptée pour les seuls agents relevant de la catégorie C de la filière police.

Il s'avère nécessaire, aujourd'hui, de définir un Régime Indemnitare applicable aux agents de catégorie B de la filière, relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

Il est donc proposé de substituer au tableau figurant dans l'annexe à la délibération du 8 mars 2010 précitée, le tableau suivant :

Filière	Indemnité spéciale mensuelle	
	Base	Coef.
<u>CATEGORIE B</u>		
Chef de service de police principal de 1 ^{ère} classe	TBI	30 %
Chef de service de police principal de 2 ^{ème} classe du 2 ^e au 13 ^e échelon	TBI	30 %
Chef de service de police principal de 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} échelon	TBI	22 %
Chef de service de police du 6 ^e au 13 ^e échelon	TBI	30 %
Chef de service de police du 1 ^{er} au 5 ^e échelon	TBI	22 %
<u>CATEGORIE C</u>		
Chef de Police	TBI	18 %
Brigadier Chef Principal	TBI	18 %
Brigadier et Brigadier Chef	TBI	18 %
Gardien Principal	TBI	18 %
Gardien	TBI	18 %

* TBI : Traitement Brut Indiciaire

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la modification de l'annexe à la délibération D-20100061 du 8 mars 2010 relative au Régime Indemnitare des agents de la Ville de Niort par la substitution du tableau relatif à la filière police.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON